

## Commission d'attribution.

La commission d'attribution est un groupe constitué de coopératrices bénévoles qui se chargent principalement des attributions des nouveaux logements de la Ciguë. Dans certains cas, elle peut aussi être appelée pour aider des habitantes à effectuer une attribution dans leur appartement.

### **A. Deux types d'attribution :**

#### **1) Attribution d'un nouveau lieu à la Ciguë.**

La Commission s'engage à :

- ce que **trois membres de la commission (minimum)** soient présentes, elles sont contactées par l'intermédiaire de la coordinatrice et la boîte mail : comm.attrib@cigue.ch
- trouver une **date et un lieu**, dans les plus brefs délais (si possible directement dans les lieux à attribuer afin que les candidats puissent le visiter). Sinon, il est possible de faire l'attribution dans une autre salle de la Ciguë tel que Multatuli, Bavillion, Coulou, ect. Pour réserver la salle il faut contacter la Ciguë.
  - si l'attribution concerne un lieu qui se trouve dans un immeuble où il y a déjà une forte occupation de coopératrices logées, il est alors utile de **trouver d'autres coopératrices intéressées du voisinage à participer aux attributions.**
  - L'équipe de travail peut également se rendre disponible pour certaines attributions.

#### **2) aide aux habitantes, l'équipe de travail vous informe du lieu, des problèmes s'il y en a, et d'une ou des personnes de contact sur place.**

C'est à la coordinatrice de la Commission d'attribution de contacter les habitantes pour organiser l'attribution avec 1 ou 2 personnes de la commission d'attribution. Il s'agit de trouver une date, une heure et communiquer ces infos au bureau de la Ciguë afin que l'annonce soit publiée aux demandeuses de logement.

Le jour de l'attribution, il est essentiel, d'arriver un peu à l'avance pour discuter avec les gens sur place, afin de voir quels types de personnes sont idéales pour la maison et quels vont être les arguments et les critères les plus décisifs dans le choix des personnes.

Cette situation peut être délicate, raison pour laquelle un réel temps d'échange avec les habitantes est indispensable.

La commission d'attribution décide elle-même de sa participation au vote.

### **B. Annonces pour les demandeuses de logements:**

- Chaque semaine les annonces de logements sont envoyées par l'équipe de travail de la Ciguë aux demandeuses de logement.

- Communiquer, au bureau de la Ciguë ([christina@cigue.ch](mailto:christina@cigue.ch) ou 022 734 50 21), au minimum 2 jours ouvrable à l'avance : la date, le lieux et l'heure de l'attribution afin que l'annonce soit publiée.
- **NE PAS OUBLIER** de préciser :
  - o à quelle heure débute le 1<sup>er</sup> passage (en général 30 min. après le rendez-vs fixé par l'équipe d'attribution),
  - o le nombre de candidats (varie entre 15 et 25 personnes en fonction du nombre de chambres à attribuer).
  - o combien de minutes entre chaque passage (10 ou 15 min suivant le nombre de candidats).
- Préciser à chaque communication, le lieu, le créneau horaire de l'attribution ainsi que la personne responsable et ses coordonnées (téléphone, mail, etc...).

### **C. La coordinatrice de la commission d'attribution :**

- Elle informe la commission de toute information reçue et coordonne le suivi. (mail, sms ou téléphone selon accord).
- Elle s'engage à organiser une attribution le plus rapidement possible et dans le délai demandé par l'équipe de travail de la Ciguë.
- Elle s'engage à mettre à disposition sur la Dropbox de la commission d'attribution tous les documents et réflexion qui ont eu lieu durant les réunions ou les attributions précédentes.
- La coordinatrice n'a pas l'obligation de participer à toutes les attributions ! Son rôle est de mettre en réseau les personnes motivées au travers de la mailing list de la commission d'attribution.

### **D. Les membres de la commission :**

Chaque membre s'engage à participer et à organiser des attributions. Lorsqu'un membre réalise qu'elle n'a plus le temps de participer, elle avertit le plus rapidement possible la responsable d'attribution.

A chaque demande le membre de la commission répond, positivement ou négativement, le plus rapidement possible. Afin de faciliter le travail de la responsable.

Les membres de la commission engagées dans une attributions doivent être présentent du début à la fin de l'attribution pour qu'elle ait pu rencontrer tous les candidats.

La commission fixe une manière de communiquer avec les candidats pour leur donner une réponse. (mail ou téléphone).

La commission se réunit une fois tous les six mois, pour mettre à jour la liste des membres de la commission, débattre sur les sujets émergents et les améliorations à faire en rapports avec les attributions passées et éventuellement changer de responsable.

## **E. Les critères d'attribution :**

**Il est essentiel d'imprimer et de venir aux attributions avec la grille d'entretien. Ce sont des questions essentielles et servent de fil rouge afin de poser les mêmes questions aux personnes qui viennent à l'attribution. Cette grille se trouve dans la Dropbox Commission d'attribution.**

!!! Si la Commission estime que les personnes venues à l'attribution ne remplissent pas les critères, elle reconduit l'attribution ultérieurement. En effet, il ne faut pas attribuer pour attribuer, et si les personnes venues ne convainquent pas la commission, cette dernière n'est pas obligée de les attribuer.

**La Commission sera attentive à préférer des personnes qui portent intérêt à la coopérative.**

C'est un critère très important et une grande responsabilité pour la commission de maintenir la tradition participative de la Ciguë. Il est important qu'y habitent des personnes conscientes de son caractère autogéré (auto-organisation à l'intérieur de chaque maison, petites réparations à faire soi-même, réunions de maisons, Assemblées Générales, etc.). En gros, attribuez le maximum de personnes débrouillées et désireuses de s'engager un minimum pour la Ciguë. Il faut que les personnes choisies aient conscience qu'elles n'arrivent pas dans un foyer ou une résidence d'étudiants comme il y en a « beaucoup » à Genève.

**Elle fait attention à ce que les personnes choisies respectent les critères de formation et de revenu.**

La commission s'engage à ne pas faire **de copinage & Co**. Il s'agit d'avoir un avis le plus impartial possible dans le choix des personnes, de favoriser des personnes motivées à s'engager pour la coopérative. Les membres de la commission qui connaissent au préalable une candidate s'obligent à communiquer ce fait à l'équipe et se retirent partiellement des délibérations.

**Critère d'urgence. Bien sûr, ce critère a toute son importance, cependant attention, ce n'est pas l'unique critère.**

Il est nécessaire de prendre des personnes qui sont en difficulté de logement et souvent les personnes qui se présentent aux attributions sont dans cette situation. Vous n'êtes pas là pour sauver tout le monde de la crise du logement. Il est plus important pour la Ciguë, de prendre des gens qui sont dans le besoin mais aussi d'avoir des gens qui vont s'entendre au sein d'un appartement.

*Votre feeling sera souvent votre meilleur conseiller....*

**Si deux personnes (couple) se présentent ensemble :**

On attribue une chambre à UNE personne à la Ciguë. Donc seulement un des deux aura un contrat. Il faut bien expliciter cela lors de l'attribution. La deuxième personne ne reçoit pas automatiquement le contrat de son ex-ami en cas de séparation.

De même, si c'est une colocation pour un plus grand nombre de personnes, il est difficile d'imposer aux autres personnes choisies de vivre avec un couple.

Donc on peut attribuer un couple pour un appartement pour deux personnes. Mais si l'appartement est plus grand, la Ciguë vous le déconseille.

Si ce sont des **groupes d'amis**, restez attentif à ce que les autres personnes choisies puissent bien s'intégrer à leur groupe.

**Enfants** : Généralement, la Ciguë refuse d'attribuer des personnes avec enfant. Premièrement, elle trouve difficile d'imposer la vie avec un enfant au reste des colocataires. Car les conditions de vie, d'hygiène changent énormément à partir du moment qu'un enfant est présent dans un appartement. Deuxièmement elle estime qu'une chambre pour un adulte et un enfant ne sont pas des conditions de vie acceptables, ni pour l'un, ni pour l'autre. Elle recommande aux parents de chercher quelque chose à la Ville (Gérance municipale).

## **F. Une fois que la Commission a choisi...**

**Elle communique sa décision aux personnes venues à l'attribution.** Elle peut le faire : par téléphone ou par mail pour les réponses négatives et positives.

Il faut toujours expliquer aux personnes comment la commission va procéder et dans combien de temps la réponse sera donnée (pas plus d'une semaine). C'est important que les gens soient au courant de la démarche de la commission.

- La commission choisit toujours 2 ou 3 « viennent-ensuite » : cela permet d'avoir des personnes en cas de désistement.
- La commission dit aux nouveaux attribués de contacter rapidement la Ciguë et de regarder sur le site, ce dont ils ont besoin d'amener pour la signature des contrats (part sociale, garantie de loyer, carte d'étudiant, copie de la RC).
- La commission informe la Ciguë ([christina@cigue.ch](mailto:christina@cigue.ch)) du nom, numéro de téléphone et e-mail des personnes attribuées ainsi que les viennent-ensuites.

## **Encore quelques petites choses :**

- Faire attention aux personnes qui viennent avec des animaux.
- S'assurer de l'endroit où on fait l'attribution (chaises, électricité, etc.) auprès de la Ciguë ([christina@cigue.ch](mailto:christina@cigue.ch) ou 022 734 50 21)
- Chercher les clefs si elle a lieu dans un endroit inhabité
- La Ciguë offre un petit budget pour faire l'apéro pendant l'attrib' et pour offrir un verre à ceux qui viennent se présenter pour le logement. (~ Fr. 20.00)
- ***N'hésitez pas à prendre avec vous un certain nombre de dépliants d'information Ciguë comme le « quit de démarage » accessible dans la Dropbox commission d'attribution que vous pouvez imprimer à la Ciguë.***